Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 29 Novembre 2021

L'an deux mille vingt et un
le 29 Novembre à 19 h 00
le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2021.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Aurélie COLAS, Anaïs GAGNEUR, Valentine MAUCHERAT, Catherine PERRAT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF.
Aurélie COLAS présente à 19h14

ABSENTS ET EXCUSES : Magali DIDIER, Laurent GALLOT, Alexandra SERRE.

ORDRE DU JOUR :

- ► Délibération pour le nouveau règlement de la salle polyvalente et révision des tarifs
- ► Rapport d'activités de la Communauté de Communes EBER et CA 2020
- ► Contrat APAVE pour les travaux de l'école élémentaire
- ► Revoir contrat mutuelle MNT et prévoyance du personnel communal
- ► Questions orales

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 28 Octobre 2021 et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Rapport d'activités du service des eaux d'EBER 2020

OK à l'unanimité

DELIBERATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE DES EAUX DE LA CCEBER – DELIBERATION 2021-45

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2020 du service des eaux de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE : du rapport d'activités 2020 du service des eaux de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

DELIBERATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EBER – CA 2020 ET RA 2020 – DELIBERATION N°2021-46

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes EBER ainsi que le CA 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE : du rapport d'activités 2020 ainsi que le CA 2020 de la Communauté de Communes EBER.

DELIBERATION SUR LE NOUVEAU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ET REVISION DES TARIFS – DELIBERATION N° 2021-47

1. **Nouveau règlement de la salle polyvalente et révision des tarifs**

La commission règlementation a rafraîchi le règlement qui est proposé au vote. Le nouveau règlement comporte 14 articles.
Un nouveau format de contrat de location est également proposé.
Des dispositions particulières sont mises en place pour les associations communales et intercommunales type loi 1901 à caractère culturel, sportif, détente et loisirs.
La grille de tarif a été mise à jour.

Il est proposé d'adopter le nouveau règlement intérieur, les dispositions pour les associations, ainsi que la grille de tarif.

Mise aux voix
Adopté à l'unanimité (11 voix à 19h32).

DELIBERATION SUR LES CONTRATS DE L'APAVE POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – DELIBERATION N° 2021-48

Il s'agit d'assurer le suivi du chantier de l'école via deux contrats :

- Un contrat sur le contrôle technique des bâtiments : accessibilité, solidité des ouvrages, sécurité des personnes
- Un contrat sur la sécurité du chantier (CSPS) : déroulement du chantier et respect des procédures de sécurité par les entreprises intervenantes

Des propositions de l'APAVE ont été reçues : 4100 € HT pour le contrôle technique et 3096 € HT pour la sécurité du chantier.

Il est proposé de procéder de valider ces deux contrats pour un montant total de 7196 € HT.

Mise aux voix
Adopté à l'unanimité (11 voix).

CONTRAT MUTUELLE MNT ET PREVOYANCE DU PERSONNEL COMMUNAL – DELIBERATION N° 2021-49

En début d'année 2021, il avait été proposé d'augmenter la part patronale du contrat mutuelle et prévoyance.

La part patronale de la mutuelle est actuellement de 10 € mensuel ce qui correspond à 10,09% et 12,36% pour les garanties renforcées respectivement pour les plus de 50 ans (99,13 €/mois) et pour les moins de 50 ans (80,92€/mois). Le montant de la cotisation est le même pour les personnes à temps plein ou à temps partiel.
Le montant pris en charge doit être exprimé en euro et non en pourcentage.
La part patronale de la prévoyance est actuellement de 2,5 €/mois, ce qui représente 12,45% de prise en charge (20,09 €/mois).

Il est proposé de porter la part patronale sur la mutuelle à

- 49 €/mois pour les garanties renforcées des plus de 50 ans
- 40 €/mois pour les garanties renforcées des moins de 50 ans

et de porter la part patronale de la prévoyance à 50% de la cotisation arrondie à l'euro inférieur, au prorata du temps travaillé de chaque agent.

Mise aux voix
Adopté par 9 voix.

2. Questions orales

Denis

- Tranche 3 de TE38 : le devis comprend aussi les lotissements des noisetiers et des acacias. Cela n'avait pas été décidé. Il faut cependant avancer sur les candélabres près de l'église, sur l'éclairage de l'église (lumière froide), les alisiers et aussi sur un candélabre additionnel pour éclairer le nouveau plateau surélevé côté Est. Dossier à approfondir.
- Abribus : la compétence des transports en commun est passé à la Région et la Région finance l'abribus, seule la dalle restant à la charge de la commune. L'abribus choisi est le modèle mixte 2,65 x 1,50.
- Grève le jeudi 2 décembre : il n'y aura pas de repas.

Thierry : RAS.

Max :

- Décoration de la cantine et de la mairie sera faite par les employés communaux.

Pierre :

- Contenu du bulletin municipal remis demain à l'imprimeur pour mise en page – BAT la semaine suivant et distribution la semaine du 4/12. L'imprimeur s'est chargé de la publicité.

Jacques C :

- Commission réglementation :
    - la procédure pour la reprise des concessions abandonnées a été revue
    - les obligations sur le RNU seront discutées mercredi 19h.

Valentine :

- La commission animation s'est réunie pour la préparation de la fête du 17/12. Besoin de boîtes pour décorer le sapin. Possibilité d'avoir des food-trucks mais on ne peut pas manger sur place (masque obligatoire). Il faut créer une zone spécifique avec contrôle du pass sanitaire. La buvette doit être dans la zone contrôlée. Il faudra la

participation de la plupart des élus pour permettre cette organisation. Des parents d'élèves pourront aussi donner un coup de main.

Anaïs :

- Fibre : démarchage en cours par SFR sur la route de Milieu. Mais finalement il y aurait un problème sur la ligne. Orange est passé cet après-midi et propose également la fibre.

Aurélie :

- Repas des anciens le 9/12 avec 41 personnes. Mais il se pose la question de le maintenir. Ce type d'évènement n'est pas interdit à ce jour, mais il est préférable de prendre des précautions (pass-sanitaire, disposition des tables...). Un coup de main sera nécessaire pour la mise en place des tables.

Laurent V :

- TE 38 : pas d'intérêt de rejoindre leur centrale d'achats. Nous avons déjà des tarifs préférentiels sur la cantine (> 36 kW). Pour les autres postes, nous pouvons rester sur le tarif réglementé.

Cathy : RAS

Jacques S

- Carte de MM mise à jour.
- Logement du stade : possibilité d'un meublé de tourisme.
- Une maison est en vente place du souvenir, à étudier.

Fin du conseil municipal à 21h04

Le Maire,

Denis MERLIN

MAIRIE DE MONSTEROUX-MILIEU * ISERE *